

**COMMUNE DE BON-ENCENTRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du VENDREDI 10 JUILLET 2020 à 18 h 30**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 10 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 3 juillet 2020, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Étaient présents :** Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, Mr MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, Mme FERRAND Isabelle, M. ROULET Pascal, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. GABEN Stéphane, M. JEANNE Vincent, Mme LAFFAGE Stéphanie, Mme DELESCLUSE Pauline, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, M. VINDIS Marcel, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe.

**Était représenté :**

- Monsieur DEGUIN Gérard pouvoir à Monsieur BIELLE-BIARREY Laurent.
- Monsieur COUDERC Patrick pouvoir à Monsieur GALABERT Vivian.

**Absent :**

- Monsieur MESTRE Didier.

Madame Pierrette VILLA a été désignée secrétaire de séance.

**2020.40 - OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE  
D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE « LA ROCAL » - DESIGNATION DES  
DELEGUES.**

Mes Chers Collègues,

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de procéder à la désignation des délégués qui représenteront la Commune au Conseil d'Administration du Collège « La Rocal » ; le mandat des représentants prenant fin avec celui de l'assemblée qui les a désignés.

Madame Le Maire propose de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants, à savoir les personnes ci-après pour siéger au Conseil d'Administration du Collège d'Enseignement Secondaire « La Rocal » :

**Titulaires :**

- Brigitte TREY D'OUSTEAU
- Magali CHATOT

**Suppléants :**

- Pauline DELESCLUSE
- Stéphanie LAFFAGE

Je vous en remercie.

Jean-Christophe VIDAL propose sa candidature et celle de Madame BARRAULT.

**A l'unanimité le Conseil Municipal décide de voter à main levée.**

**Se sont portés candidats pour les délégués titulaires :**

**Brigitte TREY D'OUSTEAU**

A obtenu : Pour : 21 voix Abstentions : 4 (M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND, Mme DERHOURHI) Contre : 3 (M. VINDIS, Mme BARRAULT, M. VIDAL).

**Magali CHATOT**

A obtenu : Pour : 21 voix Abstentions : 4 (M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND, Mme DERHOURHI) Contre : 3 (M. VINDIS, Mme BARRAULT, M. VIDAL).

**Simone BARRAULT**

A obtenu : Pour : 3 voix Abstentions : 4 (M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND, Mme DERHOURHI) Contre : 21 (Mme LAMY, M. AMELING, Mme ANNETTE-OGIER, Mme CHATOT, Mr MOINEAU, Mme TREY D'OUSTEAU, Mr BIELLE-BIARREY, Mme VILLA, Mme PAILHORIE, Mme ALBERTI-DEFFIS, Mme FERRAND, M. ROULET, M. GALABERT, M. VALERO, Mme TABANON, M. GABEN, M. JEANNE, Mme LAFFAGE, Mme DELESCLUSE, M. DEGUIN, M. COUDERC).

**Se sont portés candidats pour les délégués suppléants :**

**Pauline DELESCLUSE**

A obtenu : Pour : 21 voix Abstentions : 4 (M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND, Mme DERHOURHI) Contre : 3 (M. VINDIS, Mme BARRAULT, M. VIDAL).

**Stéphanie LAFFAGE**

A obtenu : Pour : 21 voix Abstentions : 4 (M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND, Mme DERHOURHI) Contre : 3 (M. VINDIS, Mme BARRAULT, M. VIDAL).

**Jean-Christophe VIDAL**

A obtenu : Pour : 3 voix Abstentions : 4 (M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND, Mme DERHOURHI) Contre : 21 (Mme LAMY, M. AMELING, Mme ANNETTE-OGIER, Mme CHATOT, Mr MOINEAU, Mme TREY D'OUSTEAU, Mr BIELLE-BIARREY, Mme VILLA, Mme PAILHORIE, Mme ALBERTI-DEFFIS, Mme FERRAND, M. ROULET, M. GALABERT, M. VALERO, Mme TABANON, M. GABEN, M. JEANNE, Mme LAFFAGE, Mme DELESCLUSE, M. DEGUIN, M. COUDERC).

**Sont déclarés élus et désignés :**

- **Délégués titulaires : Brigitte TREY D'OUSTEAU et Magali CHATOT.**
- **Délégués suppléantes : Pauline DELESCLUSE et Stéphanie LAFFAGE.**

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de cet acte  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois  
à compter des formalités de publication et de transmission  
en Préfecture.  
Affichage le 17 juillet 2020

Pour copie conforme

Madame Le Maire

**Laurence LAMY**

